

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 27 novembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°11

CIRCULAIRE N° 0-34847-2009/DEF/EMM/LOGGEN
relative à la dotation en échelle de pilote des bâtiments de surface et des sous-marins.

Du 2 juillet 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « logistique générale ».*

CIRCULAIRE N° 0-34847-2009/DEF/EMM/LOGGEN relative à la dotation en échelle de pilote des bâtiments de surface et des sous-marins.

Du 2 juillet 2009

NOR D E F B 0 9 5 2 7 7 7 C

Référence :

Spécification technique de besoin n° 2090-0001/SERTEMARCO du 4 mai 2006 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 000-20926-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 11 mai 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 74. ; BOEM 571.4.3).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 571.4.3

Référence de publication : BOC N°46 du 27 novembre 2009, texte 11.

La présente circulaire définit le plan d'équipement en échelles de pilote des bâtiments de surface.

L'approvisionnement, la délivrance et le renouvellement de ces articles sont de la compétence du service du commissariat de la marine.

Tout projet de modification au plan d'équipement des bâtiments de surface est soumis à l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN), autorité de domaine d'expertise particulier sécurité classique et conduite des plates-formes de surface (ADP/SECUPTF).

Tout projet de modification au plan d'équipement des sous-marins est soumis à l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST).

La circulaire n° 000-20926-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 11 mai 2007 relative à la dotation en échelles de pilote des bâtiments de surface est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
adjoint « soutiens » au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Éric DUPONT.

ANNEXE.

BÂTIMENT.	NOMBRE D'ECHELONS.	NOMBRE PAR BATIMENT.	OBSERVATIONS.
Bâtiments base de plongeurs démineurs (BBPD).	10	1	/
Bâtiments de commandement et de ravitaillement type « <i>Var</i> » (BCR). Pétrolier ravitailleur Meuse.	23	2	/
Bâtiment d'essais et de mesures <i>Monge</i> (BEM).	32	2	Sans traverse (utilisation pour l'évacuation).
	12	4	/
Bâtiment d'expérimentation de guerre des mines <i>Thétis</i> (BEGDM).	17	1	/
	12	1	/
Bâtiments d'instruction à la navigation (BIN).	12	1	/
	6	1	/
Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizée</i> (BSP).	30	1	/
	7	2	/
Bâtiments de projection et de commandement type « <i>Mistral</i> » (BPC).	19	2	/
	17	2	Avec débordoir type panama.
	7	2	/
Bâtiment de recherches électromagnétiques <i>Dupuy de Lôme</i> (BRE).	35	2	Sans traverse (utilisation pour l'évacuation).
	24	2	Trois traverses (bois).
Bâtiment de soutien auxiliaire <i>Le Malin</i> (BSA).	23	1	/
	17	1	/
Bâtiments de soutien de région type « <i>Chamois</i> » (BSR).	/	/	Pas de dotation.
Remorqueur ravitailleur de 2000CV type « <i>Taape</i> » (RR2000).	/	/	Pas de dotation.
Remorqueur ravitailleur de 4000 CV type <i>Rari</i> (RR4000).	10	1	
	6	1	
Bâtiments de transport léger (BATRAL).	12	3	/
Bâtiments école type « <i>Léopard</i> » (BE).	10	1	/
Bâtiments hydrographiques de deuxième classe type « <i>Lapérouse</i> » (BH2C).	17	1	/

	12	1	/
Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> (BHO).	17	2	/
	10	2	/
Bâtiments remorqueurs de sonars type « <i>Antarès</i> » (BRS).	12	1	/
	6	1	/
Chaland de débarquement d'infanterie et de chars (CDIC).	12	1	/
Chaland de transport et de servitude <i>Gapeau</i> (CTS).	/	/	Pas de dotation.
Chasseurs de mines tripartites (CMT).	12	1	/
	6	1	
Commandement de la flottille amphibie (COMFLOPHIB).	6	1	1 par CTM (10).
Engins de débarquement d'infanterie et de chars type « T 700 » (EDIC).	12	1	Pour Dague nombre 2.
Frégates anti-aériennes type « <i>Cassard</i> » (F 70 AA).	20	2	/
Frégates anti-sous-marines type « <i>Tourville</i> » (F 67 ASM).	20	2	/
	6	1	/
Frégates anti-sous-marines type « <i>Georges Leygues</i> » (F 70 ASM).	20	2	/
Frégates de défense aérienne type « <i>Forbin</i> » (FDA).	23	2	/
	15	1	/
	4	1	4 marches en caoutchouc pour porte de bordée.
Frégates légères furtives type « <i>Lafayette</i> » (FLF).	19	2	Avec débordoirs.
Frégates de surveillance type « <i>Floréal</i> » (FS).	17	2	/
	10	1	/
Patrouilleurs de 400 tonnes type « <i>Audacieuse</i> » (P 400).	10	2	/
Patrouilleur austral <i>Albatros</i> (PATAUS).	15	4	
	12	1	
Patrouilleurs de haute mer (ex Aviso).	17	2	/
Patrouilleur de service public <i>Arago</i> (PSP).	17	1	/
Patrouilleur de service public type « <i>Espadon 50 Grèbe</i> » (PSP).	12	1	/
Patrouilleurs de service public type « <i>OPV 54 Cormoran</i> » (PSP).	10	1	/

Patrouilleur de 40 mètres <i>Fulmar</i> .	8	1	/
Pétrolier ravitailleur <i>Meuse</i> (PR).	23	2	/
Porte-avions <i>Charles de Gaulle</i> (PACdG).	25	2	/
	15	2	/
Porte-hélicoptères <i>Jeanne d'Arc</i> (PH).	23	3	/
Remorqueur portuaire / côtier <i>Acharné</i> (RC 17).	/	/	Pas de dotation.
Remorqueurs portuaire / côtiers de type « <i>Fréhel</i> » (RC 12 F).	/	/	Pas de dotation.
Remorqueurs portuaire / côtiers de type « <i>Maïto</i> » (RC 12 M).	10	1	/
Remorqueurs portuaire / côtiers de type « <i>Bélier</i> » (RCVS).	/	/	Pas de dotation.
Remorqueurs de haute mer type « <i>Tenace</i> » (RHM).	20	2	/
Remorqueurs portuaires de type « <i>Estérel</i> » (RP 50).	10	1	/
Remorqueurs portuaires de type « <i>Fréhel</i> » (RP 12).	/	/	Pas de dotation.
Transports de chalands de débarquement type « <i>Foudre</i> » (TCD).	30	2	/
	23	2	/
Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA).	6	1	
Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE).	10	1	
Patrouilleur de surveillance de site de type « <i>Athos</i> » (PSS).	6	1	
Vedette de surveillance radiologique type « <i>Coralline</i> ».	6	6	